

## Risques psychosociaux Un nouvel outil d'aide à l'évaluation des RPS dans les petites structures du secteur sanitaire et social

**Dans la continuité de la démarche d'accompagnement des petites entreprises, initiée par le Ministère du travail, l'INRS met à disposition des petites structures du secteur sanitaire et social un outil d'évaluation des RPS, document auquel ont contribué les principales institutions du champ de la Santé au travail, dont le Cisme.**

Il y a un an, le site [www.travailler-mieux.gouv.fr](http://www.travailler-mieux.gouv.fr) ouvrait une nouvelle rubrique à destination des petites entreprises ; consacrée aux outils de détection et d'appréhension des Risques psychosociaux. Ce travail, initié par la Direction Générale du Travail, a rassemblé les principaux organismes de prévention : INRS, Anact, Assurance Maladie, OPPBTP, MSA, ainsi que le Cisme.

Dans la continuité de ce travail, un nouvel outil spécifiquement destiné aux petites sociétés du secteur sanitaire et social a été créé. Il est mis à disposition sur le site de l'Institut National de Recherche et Sécurité (INRS).

Ce document de "mise au point" permet aux petites entreprises dudit secteur d'évaluer la présence des Risques psychosociaux au sein de leur structure.

Il se présente sous la forme d'une grille Excel qui, en 40 questions, invite l'employeur comme le salarié à s'interroger, ensemble, sur la présence ou non de RPS dans l'entreprise. Le questionnaire couvre ainsi les rapports des salariés à l'entreprise et à leurs conditions de travail, à leur travail même et à l'importance de celui-ci au sein de la structure, mais aussi les rapports des salariés entre eux ou ceux de l'entreprise aux institutions ou clients avec qui elle est en relation.

Le logiciel génère ensuite un tableau de résultats et situe l'entreprise par rapport aux principaux facteurs de RPS (intensité et temps de travail, exigences émotionnelles, autonomie, rapports sociaux au travail, sens du travail, insécurité de la situation de travail...). Des solutions et des pistes d'actions en matière de prévention des RPS sont alors proposées. ■

### 50<sup>èmes</sup> Journées Santé-Travail 2013 du Cisme

#### Intervention annoncée de Michel Sapin

**Le thème de ces 50<sup>èmes</sup> Journées est volontairement centré sur les actions des SSTI auprès des entreprises.**

Les 22 et 23 octobre prochains se tiendra à Paris, au Grand-Hôtel, la 50<sup>ème</sup> édition des Journées Santé-Travail du Cisme, qui auront cette année pour thème :

*"La Santé au travail en 2013 : quelles actions des SSTI auprès des entreprises ?"*

Au moment où les projets de Service fondent les priorités de l'activité des SSTI pour les prochaines années, les actions concrètes, menées par les équipes pluridisciplinaires aux côtés des acteurs de l'entreprise, nourriront les échanges et la réflexion de chacun.

Sur deux jours, à partir de conférences invitées et de communications orales de quinze minutes suivies de cinq minutes de questions, les participants aux Journées Santé-Travail pourront confronter leurs approches et expériences, afin de repartir avec des éléments concrets pour faire évoluer leurs pratiques.

M. Michel Sapin, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, nous fera l'honneur de conclure ces journées.

Nous vous invitons dès à présent à vous inscrire nombreux aux Journées Santé Travail 2013. Pour cela, vous pouvez dès à présent télécharger, sur le site du Cisme (<http://www.cisme.org/article/373/JST-2013.aspx>), le bulletin d'inscription, ainsi que le pré-programme. ■

plus sur le site  
[www.cisme.org](http://www.cisme.org)

Agence Nationale pour l'amélioration des Conditions de Travail

RISQUES PROFESSIONNELS

santé  
famille  
retraite  
services

La prévention BTP

**Risques psychosociaux et petites structures**  
**Outil "Faire le point"**  
**Secteur sanitaire et social**

Cet outil est destiné aux structures de moins de 50 salariés, pour les aider à « Faire le point » sur la présence ou non de risques psychosociaux (RPS) : stress, harcèlement, agressions... Il doit permettre d'intégrer les RPS au document unique d'évaluation des risques professionnels comme l'impose la réglementation. Son utilisation implique une participation des salariés pour qu'ils parlent du contenu de leur activité, de leur métier et du terrain. En outre, il fournit des indications et des pistes pour faciliter l'élaboration d'un plan d'action.

Ce document s'intègre dans une démarche complète d'accompagnement des petites entreprises dans la compréhension et la prévention des RPS qui est exposée de manière complète sur le site : <http://www.travailler-mieux.gouv.fr/Petites-entreprises.html>

**Comment utiliser cet outil ?**

Cet outil doit être utilisé dans le cadre d'un dialogue et d'une participation des salariés ou de leurs représentants. Il est important de considérer ce moment d'échange comme une contribution à la prévention des RPS et par conséquent de veiller à lui consacrer le temps nécessaire.

- 1- Imprimer le questionnaire
- 2- Débattre collectivement de chacun des 41 items
- 3- Reporter les réponses choisies pour obtenir le tableau d'évaluation des facteurs de risque
- 4- Lire la note de synthèse en fonction des résultats obtenus
- 5- Elaborer collectivement des pistes d'action en lien avec la situation de la structure